

Date	Opérations
du 22 septembre 2023 10h (heure de Paris) au 27 octobre 2023 16h (heure de Paris)	Dépôt des demandes d'accueil en délégation au CNRS par les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs
du 30 octobre 2023 10h (heure de Paris) au 12 décembre 2023 16h (heure de Paris)	Saisie des avis par les établissements
le 12 décembre 2023, au plus tard 16h (heure de Paris)	Transmission des dossiers sélectionnés par les établissements au CNRS
à partir du 13 décembre 2023	Étude des dossiers au CNRS
du 9 avril 2024 10h (heure de Paris) au 25 avril 2024 16h (heure de Paris)	Consultation des propositions du CNRS et Réponse des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (acceptation, demande de modulation, désistement)
le 10 mai 2024, au plus tard	Mise à jour de l'écran "Résultat", en fonction des réponses des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs
à partir de début juin 2024	Rédaction des conventions d'accueil en délégation au fil de l'eau